

DEPARTEMENT DE LA SARTHE


Ville du Mans

Aménagement du lotissement

"Les Hauts de Gazonfier"

Viabilisation de 14 lots

Règlement du lotissement

Maître d'ouvrage		SAS Immobilière du Mans		Lieu-dit Barillé 72700 ROUILLON Tél: 06.14.18.32.64 Email: stephane.galibert@yeswimmo.com
Maître d'oeuvre				Rue Lucien Chaserant 72650 ST SATURNIN Tél: 02.43.51.10.28 Fax: 02.43.25.40.15 Email: sarthe@soderef-dev.fr
Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	DATE	
ESQ	A	Présentation initiale du PA	10 août 2016	
PA	B			
PRO				
DCE	C			
EXE				
VISA	D			

Le présent règlement a pour but de définir, en application des articles R.315.1 à R.315.31 du code de l'urbanisme, les règles et servitudes d'intérêt général impératives concernant l'implantation, le volume, l'aspect de toutes constructions dans le lotissement ainsi que l'aménagement des abords et clôtures, en vue d'aboutir à l'harmonisation dudit lotissement.

Le lotissement est situé sur la ville du MANS sur les parcelles cadastrées section :

BV n°244 en partie et BV n°246 en partie

Le présent règlement est opposable et s'oppose à quiconque détient, occupe, à quelque titre que ce soit, tout ou partie du lotissement.

Il devra obligatoirement être inséré dans tout acte translatif, locatif, qu'il s'agisse d'une première vente ou location, de reventes ou de locations successives.

Toutes les constructions devront être conformes aux règlements et prescriptions en vigueur, du Plan Local d'Urbanisme zone UD de la ville du MANS.